

Compte-rendu du Comité National d'Action Sociale du 31/05/2023



Le 1^{er} CNAS de l'année a eu lieu le 31/05/2023. L'ordre du jour était assez dense.

➤ **Règlements intérieurs CNAS et CDAS :**

Un point a été fait sur le projet du Règlement Intérieur des CNAS et des CDAS. Le secrétariat général s'est basé sur le RI du CSA pour faire sa déclinaison afin de répondre au mieux au parallélisme du décret. Dans ce contexte, les ajustements proposés par les OS ont été faits à la marge. Concernant les problématiques d'interprétation des ASA par les présidents de CDAS voire des bureaux des ressources humaines, la CFTC a demandé à ce qu'un rappel écrit soit fait aux divers intéressés. Le Secrétariat Général a accepté notre demande. Pour autant, la CFTC a voté contre le projet du RI à l'instar des autres OS. Concernant, l'approbation du règlement intérieur type des CDAS, l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre aussi.

➤ **Budget de l'action sociale :**

Le budget pour 2023 a été augmenté en tenant compte de l'inflation du projet de loi des finances. Cependant, dans le budget initial du PLF une réserve initiale classique de 6% a été appliquée et une réserve supplémentaire de gestion de 3 %. Cette seconde réserve est dédiée aux problèmes ponctuels sur des petits budgets locaux correspondant à une hausse de la dépense.

Pour le budget restauration, la CFTC a réitéré sa demande d'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant. Il est normal que celui-ci soit augmenté proportionnellement au coût de la vie. Il faudrait à minima le doubler.

Sur la participation à la protection complémentaire, qui est aussi un axe prioritaire de l'action sociale, la CFTC espère une augmentation très significative, seulement 4M d'euros ont été présentés cette année.

Pour les aides financières, (aides pécuniaires, prêts sociaux) le budget a été revu à la hausse pour 2023. La prise en compte de ce budget est essentielle car il est le reflet des difficultés actuelles rencontrées par les agents. Le SG a pris en compte les difficultés des agents au vu du contexte économique.

Un bilan détaillé sera établi sur le CNAS de fin d'année.

Compte-rendu du Comité National d'Action Sociale du 31/05/2023

Sur le budget vacances loisirs, pour Epaf, l'enveloppe est stable mais en diminution par rapport aux années antérieures à 2022. Cela est dû au changement de modalité de l'offre et que les charges avec la fermeture de certaines résidences sont moins conséquentes. Ce qui explique le montant d'attribution pour 2023 avec 20M€ au lieu de 24M€ antérieurement. La CFTC a demandé quelle serait la conséquence sur la qualité du niveau d'offre proposé aux agents ? Le SG présentera le même niveau d'offre, même si elle ne sera pas structurée exactement de la même façon. Cependant la CFTC reste interrogative à l'égard du dernier GT de l'EPAF où une augmentation de 8 %, dans ce contexte la CFTC demande la réévaluation proportionnelle de la subvention.

Le SG précise que cela est dû à un rattrapage de 3 ans avec un gel d'augmentation sur 2 ans. En l'absence des représentants EPAF à ce CNAS, le point sera fait lors du conseil de surveillance prochain.

Concernant le budget logement, celui-ci est en baisse. (9,4M€ pour 2023 en tenant compte de l'inflation au lieu de 9,2 M€ en 2022.) La CFTC ne comprend pas la décision appliquée à ce budget. Les agents ont besoin de trouver un logement à un prix décent sur l'ensemble du territoire national. Pour la CFTC, il est urgent de prendre en compte l'impact des dernières réformes (Restructuration de réseau avec centralisation sur les préfectures et sous préfectures, coût de la vie...) et il est primordial d'anticiper la crise du logement à venir.

Le SG reconnaît une offre très forte sur l'idf et le sud est, concernant les autres territoires cela doit être développé avec la participation du réseau social afin de répertorier leurs besoins. Le directeur de l'Alpaf quant à lui reconnaît une augmentation en hausse des crédits sur plusieurs années mais des possibilités moindres dans les marchés avec des concurrents (hamoval, HLM, et autres...) dont les moyens sont exponentiels.

S'agissant de l'aide à la parentalité (CESU, Place en crèche), la CFTC rappelle que cette aide est censée favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents et contribuent à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Malgré l'augmentation du budget apparent (4,76M€ en 2022 pour 7,20M€ en 2023), il reste stable. Le SG a souhaité maintenir le budget des crèches à l'identique suite à l'enquête conduite auprès des agents qui demandaient plus d'aides directes et de liberté de choix.

La CFTC renouvelle sa demande afin qu'il y ait plus de berceaux réservés et ne comprend toujours pas pourquoi des crèches situées à proximité de nos lieux de travail ne sont pas suffisamment contactés afin d'élargir les lieux de gardes d'enfants. Pour la CFTC, il est important que les crèches et les solutions de gardes pour enfants soient accessibles rapidement à l'ensemble des agents.

Pour les crédits consacrés aux associations sociales culturelles, le budget reste stable en correspondance avec l'effectif. La CFTC regrette que ce dispositif soit majoritairement connu et utilisé au sein de l'île de France voir Bercy et rappelle qu'il est essentiel pour l'ensemble des agents d'accéder à ces services. Le SG est sensible à notre demande et en parlera avec les intéressés.

La CFDT/CFTC ont voté POUR ce projet

Compte-rendu du Comité National d'Action Sociale du 31/05/2023

➤ Note d'orientations pour les présidents de CDAS

La note a déjà été diffusée en amont du CNAS. L'an prochain, le SG confirme une concertation sur les orientations incluant les OS.

La CFDT/CFTC s'est abstenue pour le vote.

Avec la nouvelle organisation décidée par le SG pour les CDAS.

La CFTC insiste pour que la présence du responsable régional soit systématique aux réunions des CDAS afin d'avoir des échanges homogènes et constructifs avec l'ensemble des intervenants.

La CFTC a souligné la nécessité de former les nouveaux élus en CDAS voire le proposer aussi à l'ensemble des élus afin de s'adapter aux changements effectifs que connaissent les CDAS. Le SG confirme la programmation des formations en présentiel prochainement.

La CFTC demande au SG qu'une note de sensibilisation soit envoyée à l'ensemble des CDAS afin de répertorier les contacts des futurs retraités. In fine cela permettra que les agents retraités soient prévenus des actions sociales locales.

Dans la crise économique que nous traversons actuellement, il semble indispensable pour la CFTC que l'action sociale soit accessible pour tous.

Point sur les résidences Epaf, la réforme suit son cours, les cessions ont débuté, pour le site de Piana en Corse avec une rétrocession de 50 % destinés aux travaux d'Agay et une partie du pourcentage des sessions restant servira éventuellement à d'autres programmes de rénovation tels que la restauration... Pour la Saline, lors des derniers échanges du comité de suivi, l'analyse portait sur 2 points :

- la viabilité économique du site
- les questionnements sur la sécurité du site

EPAF vient de renouveler intégralement son comité de direction. Le SG a demandé un complément d'analyse à la nouvelle équipe sur ces deux points. Les résultats devraient leur parvenir d'ici 15 jours. Le Ministère, in fine, décidera en conséquence de la continuité ou non de l'autorisation d'exploitation à partir du mois de septembre. Un point sera fait aux OS, a minima soit par un message expliquant la teneur et le sens de la décision soit lors d'un groupe de travail dédié.

➔ Les aides au logement :

Ce sujet reprend les termes du CNAS du 10/12/20 qui correspond à l'aboutissement d'un cycle de travail avec l'ensemble des OS. Il s'agit de la mise en place d'une aide et non d'un prêt pour le logement d'un « enfant étudiant » incluant les « enfants étudiants apprentis ». Suite au bilan, une adaptation a été définie afin de répondre au mieux aux besoins des agents, par une modulation du montant de l'aide, en tenant compte de la localisation du logement. Dans ce contexte, le montant revalorisé de cette mesure se porte à 1 M€. Aussi pour l'ensemble des prestations de l'alpa une

Compte-rendu du Comité National d'Action Sociale du 31/05/2023

nouvelle répartition du zonage des aides basées sur la cartographie de la loi ALUR (prestations sur les loyers chers) et une revalorisation générale des barèmes sont proposées. La mise en œuvre de ces propositions peuvent être faites à partir du 01/07/23. Alpaf modernise ses procédures et a mis en place un nouvel outil dématérialisé (calypso) pour déposer une demande de logement par internet en IDF pour commencer puis sera développé en province.

Les Fédérations des Finances Publiques CFDT/CFTC sont satisfaites de ce résultat et ont voté Pour.

- **Nouveau dispositif d'aide à la parentalité : Propositions de 4 nouvelles mesures :**
 - une extension de la prestation CESU jusqu'au 14 ans révolus de l'enfant
 - une extension de la prestation CESU jusqu'au 17 ans révolus pour les enfants des familles monoparentales ou porteurs de handicap
 - une revalorisation de 5% du montant des barèmes de ressources,
 - un coupon sport de 12 à 17 ans révolus et un dispositif spécifique (sous la forme d'un remboursement) pour l'Outre-Mer mis en place pour limiter les difficultés liées aux territoires. Mis en place 2ème semestre 2023. Une communication sera faite en amont aux agents.

Les Fédérations des Finances Publiques CFDT/CFTC ont voté Pour

- **Montants d'harmonisation des tarifs de restauration pour 2023**

Compte tenu de la non revalorisation du point d'indice, la CFDT/CFTC n'approuve pas l'augmentation des montants d'harmonisation tarifaires des restaurants.

Une différence tarifaire apparaît entre l'île de france (5,39€) et la province (5,89€) ce serait dû à une aide supplémentaire liée au coût de la vie. Dans le contexte, la CFTC demande l'uniformisation des tarifs car tous les départements sont touchés de plein fouet par l'inflation.

Les Fédérations des Finances Publiques CFDT/CFTC ont voté Contre

